

Et, si vous "lisiez" attentivement ce "rapport", vous saisissez l'importance des éléments eau, terre, air, feu.

Toutefois, l'arrogance et l'autosuffisance humaines ignorent généralement le feu. Quand c'est le cas, une histoire comme celle-ci vous est contée.

"Il était une fois, le 1^{er} mai 2003... non ce n'était pas un jour de fête.... Oui c'était la Fête des travailleurs, journée reconnue mondialement mais, pour moi, cette date fatidique et funeste fut la journée où je me suis tuée (suicide) car j'ai "accepté de vivre la promiscuité, de cohabiter avec une porcherie"

Histoire sans fin....
La rivière Nicolet

Une histoire sans fin..... non, un instant. Qu'entendais-je ?

Des voix... des voix de citoyens qui ont à cœur que ma mort ne passe pas inaperçue, qu'elle ne soit pas futile. Des voix unifiées afin que tous les autres cours d'eau, sans exception, puissent vous conter leur histoire dans 1000 ans, dans 10 000 ans. Pour que leur pérennité soit un fait et non un souhait. Il faut la conscience, le respect de soi, des autres, de la nature, de la vie.

À vous braves gens, vous qui avez osé élever votre voix (voies).

120 000 fois Merci !
(120 000 litres de purin)

COMITÉ
PRO-ENVIRONNEMENT
DE
ST-ADRIEN D'IRLANDE

MÉMOIRE DÉPOSÉ
AU BAPE

09 MAI 2003

(pour les besoins d'une lecture plus fluide le masculin inclut le féminin)

Si la rivière l'Assomption m'était contée

Si la rivière St-François m'était contée

Si la rivière Chaudière m'était contée

Si la rivière Bécancour m'était contée

Si la rivière Yamaska m'était contée

Si la rivière Nicolet m'était contée

Si la rivière Boyer m'était contée

Si la rivière

Si la

Si

La culture de l'immunité est terminée, la culture de l'imputabilité fait son entrée.

Premièrement, ce mémoire s'adresse à tous les citoyens et agriculteurs conscients du privilège de vivre dans un environnement comme le nôtre, conscients du patrimoine qui leur est prêté mais qui, malheureusement, doivent livrer une lutte avec l'énergie du désespoir afin de préserver l'environnement. Merci pour votre volonté, votre ténacité et votre persévérance.

Ce mémoire s'adresse aussi à tous ceux qui abusent impunément de l'environnement et de leurs concitoyens vidant ainsi les campagnes et la nature de son essence. À vous tous qui, par votre pouvoir financier et par votre abus de pouvoir juridique, avez essayé de museler et contenir la majorité de la population. À vous qui avez aussi essayé de nous endormir avec de beaux grands discours. Vous auriez pu nous endormir pour 100 ans comme la Belle au bois dormant n'eût été l'odeur nauséabonde et votre pollution qui nous ont extirpés de notre sommeil. La pléthore de votre cupidité a fait de nous les chiens de garde de ces forêts et terres enchantées.

Comme vous pouvez le constater, vous avez raté votre mission, car, contrairement à votre analyse, nous sommes plus nombreux et plus forts que jamais. Vous n'avez pas réussi à nous isoler. Notre crédibilité nous permet d'occuper de plus en plus la tribune, dénonçant les violations causées par votre avidité. Toujours vouloir posséder plus grand, plus gros, s'appelle carrément : « de l'occupation territoriale ». Attitude assez oligarchique pour une province dite démocratique.

Votre notion individuelle d'acheter maintenant et payer plus tard ne tient plus la route sur le plan de la collectivité. Le coût est de loin trop exorbitant.

Vous serez les premiers à dénoncer ce mémoire à cause de son sens critique. Dans une certaine mesure, vous avez raison. Celui-ci se veut virulent, voire cinglant, car n'est-ce pas le sujet du propos qui nous inquiète ici : la récolte. Tant au sens moral que politique, il nous fut enseigné que nous récoltons toujours ce que nous semons. Jamais votre concupiscence n'aura préséance sur la conscience.

Par ailleurs, souvenez-vous que toutes les révolutions sont nées d'inégalités de droits. Or, nos droits sont bafoués depuis trop longtemps déjà.

Nous exigeons d'être partie prenante à toute décision concernant l'environnement, car notre santé dépend d'un environnement sain et nous assumons déjà pleinement la responsabilité qui nous revient en ce domaine.

Historique

Le premier promoteur, la Coopérative de Disraeli, a acquis le lot 384 dans la municipalité de St-Adrien d'Irlande en 1987. Dès lors, une bataille s'engagea entre celui-ci et les citoyens. Les réactions premières furent effectivement : « pas dans ma cour ! » « et ça pue ! ».

En 1995, nouvelle tentative de la part de la Coopérative. Elle gagne le référendum de peu. Des menaces de mort furent proférées contre un élu municipal. Il faut que vous sachiez que nous connaissons la personne qui a proféré ces menaces et qu'aujourd'hui l'élu visé est toujours en fonction. Comme la majorité des victimes, il n'a jamais déposé de plainte à la police. Des mensonges éhontés furent véhiculés contre les membres du Comité Pro-Environnement et, fidèle à son habitude, l'UPA a sorti l'artillerie lourde.

À la différence de 1988, la contestation ne s'est pas basée sur « pas dans ma cour » et sur les odeurs, mais très particulièrement sur la protection du sol et de l'eau et de sur conscience de l'environnement. Pour des raisons liées à la protection de l'eau et à la viabilité de l'environnement, le Comité avait même suggéré à la Coopérative de Disraeli un autre endroit que celui choisi par elle, mais elle nous a opposé une fin de non-recevoir. Cette solution de rechange était apparemment trop inaccessible ou trop coûteux. Cependant, nous nous questionnons toujours à savoir si c'était vraiment l'inaccessibilité qui était le problème ou si ce n'était pas plutôt parce qu'il n'y avait pas de source d'eau importante à proximité...

Des représentants de la COOP sont effectivement venus rencontrer les citoyens de St-Adrien d'Irlande, mais leurs réponses évasives et peu convaincantes ont mené à un référendum. Nous ne l'avons perdu que par quelques voix et ce, en raison des menaces dont nous avons fait état plus tôt.

Décembre 2001 : arrivée d'un nouveau directeur général qui désire, lui aussi, prouver qu'il réussira là où les autres ont échoué. Il fait une demande d'attestation de conformité à la municipalité qui acquiesce à défaut de règlement lui interdisant d'agir autrement, comme dans la majorité des municipalités québécoises. Le Comité l'apprend plus de trois mois après la demande initiale et après vérifications auprès du MENV. Le Comité a écrit au MENV le 10 mai 2002 et a appris, à sa grande stupéfaction, qu'il y a un autre joueur sur la patinoire qui, lui, désire implanter 2 mégabâtisses. Ce promoteur n'a jamais communiqué avec le Conseil municipal de St-Adrien pour l'en aviser, se prévalant de l'article 22. Pour ce qui est de ses intentions, c'est la noirceur totale. Agit-il seul ou cache-il un intégrateur? La question demeure entière encore à ce jour.

Pour ce qui est de la COOP de Disraeli, même en connaissant tous les problèmes encourus lors des 2 premières tentatives, elle n'a fait aucune démarche pour nous rencontrer. Nous voilà donc en face d'une invasion ; trois (3) bâtisses et tout ce que ça implique sur le territoire de St-Adrien d'Irlande. N'eût été le moratoire, nous aurions maintenant 3 600 porcs pour environ 360 citoyens, soit un ratio de 10 animaux pour 1 humain et ce, excluant les quelque 1100 bêtes déjà présentes sur le territoire, le tout arrosé d'un problème d'eau potable qui semble insoluble tellement il traîne en longueur.

D'autre part, le Conseil municipal a présenté une lettre au Comité Pro-Environnement, et l'a fait parvenir au MENV, à l'effet qu'il ne désirait pas une telle installation dans sa municipalité. Elle est tiède, certes, mais après ce qu'ont vécu certaines personnes, faut-il en être surpris ?

En août 2002, le Comité Pro-Environnement a téléphoné à la MRC de l'Amiante pour rencontrer le secrétaire général afin de discuter avec lui d'un RCI. Ici aussi, on nous opposa une fin de non-recevoir. Alors, le Comité a demandé à des élus municipaux de prendre contact avec le secrétaire général afin d'obtenir un rendez-vous. Ce qui fut fait. Cependant, quelle ne fut pas notre surprise de constater que le préfet de la MRC était aussi présent. Il faut savoir que celui-ci est producteur de porcs dans la municipalité Sacré-Cœur-de-Jésus et qu'il entend léguer l'entreprise à son fils. Il n'est pas difficile de saisir que le moratoire ne concorde pas avec ses visions et aspirations.

À toutes les questions, il nous fut répondu qu'il travaillait déjà sur un schéma d'aménagement et que ce que nous questionnions ne pouvait être modifié car encadré par la Loi 184. Belle façade ! Discussions polies mais vaines. Le nouveau schéma de la MRC fut adopté quelques mois plus tard et ce, malgré notre intervention. Un fait fort important à signaler est que la MRC de l'Amiante représente 19 municipalités dont 10 sont reconnues zones d'activités limitées par le gouvernement.

Il faut aussi que la commission du BAPE sache que St-Adrien d'Irlande est un bassin surplombant les municipalités de Thetford Mines, secteur Thetford Mines, Black Lake, Irlande, St-Jean-de-Brébeuf et Bernierville. Ajoutons à cela que la municipalité est aux prises avec un problème d'eau potable depuis plus de 20 ans. La municipalité de St-Adrien d'Irlande est incluse dans les 32 municipalités où le problème d'eau est loin d'être réglé et ce, plus de 2 ans après que le gouvernement oblige les municipalités à fournir de l'eau potable à tous leurs citoyens.

Fait non négligeable, la municipalité a déjà dépensé plus de 360 000\$ pour 60 personnes vivant directement dans le village. Vous comprendrez que cette situation perdurable exaspère les ardeurs et cause des problèmes

majeurs dans la municipalité. Par ailleurs, les assemblées mensuelles sont de plus en plus violentes.

Heureusement, le 7 octobre dernier, le Comité déposait une lettre au conseil municipal l'enjoignant de faire faire une étude géomorphologique. Le conseil municipal cautionna la demande et opta dans ce sens, devançant ainsi les obligations gouvernementales qui découleront de la nouvelle politique de l'eau. Il commanda à monsieur Benoît Gravel cette étude qui fût déposée le 11 avril dernier à Ste-Marie de Beauce (#268). Somme toute, avec cette étude, le Comité est appuyé de façon scientifique.

Autres faits à connaître: le Comité travaille avec acharnement depuis plus d'un an encore, et une de ses membres a reçu une mise en demeure parce qu'elle a osé questionner la commission quant au droit de polluer en rapport avec le privilège de produire (rencontre à Québec où, par ailleurs, aucun nom ne fut donné).

D'autre part, la loi rétrocede à l'inspecteur ou à la secrétaire de la municipalité, l'absolu pouvoir de remettre un certificat d'autorisation. Vous comprendrez qu'il y a là un danger colossal d'être en face d'un fléau, advenant que l'une ou l'autre de ces personnes ne travaille pas en étroite collaboration avec le conseil municipal. Et qui plus est, avant que le conseil municipal ou le comité des citoyens n'en soient informés, il peut se passer des mois, temps d'obscurantisme pendant lequel le producteur, l'intégrateur ont toute latitude pour faire leurs représentations auprès des divers ministères et le conseil municipal et les citoyens se retrouvent devant un fait accompli.

Comme beaucoup de comités de citoyens, nous vivons un rapport de force déséquilibré car nous n'avons pas les moyens financiers ni physiques pour continuer à nous battre en lieu et place du gouvernement.

Nous sommes interpellés par ce sujet car il y a une dégradation fulgurante de notre mode de vie, alors que nous avons droit à un mode de vie sain. Les agriculteurs qui ont défilé devant vous disent ne pas vouloir pas revenir 50 ans en arrière quant aux façons de faire en agriculture. Avec la même énergie, nous disons que nous ne voulons pas vivre les visions apocalyptiques projetées dans les films parce que certains individus refusent d'admettre l'inévitable.

D'autre part, nous refusons systématiquement que les producteurs nous refilent la responsabilité en nous disant que nous mangeons bien 3 fois par jour et que nos exigences alimentaires sont la cause réelle de la dégradation et de la décadence environnementale, autant que de la condition humaine. Car, tant et aussi longtemps qu'ils se sont satisfaits de produire pour leur

propre subsistance et pour celle du Québec, il n'y a eu aucune levée de boucliers.

Cependant, quand ils ont choisi de suivre les orientations gouvernementales voulant que l'agriculture du Québec, particulièrement l'industrie porcine, se devait d'être un des plus importants leviers économiques, sans se soucier du saccage qui s'ensuivrait, cela correspondait parfaitement à leurs visions tant économiques que personnelles édifiées de leur appétit de notoriété tant réclamé.

Le gouvernement, l'UPA, la CPTAQ ainsi que le MAPAQ ont fait preuve de dilettantisme envers les citoyens, tant par leurs agissements que par leurs exposés édulcorés. Pour justifier nos dires, on n'a qu'à référer à leurs réponses évasives par rapport aux données statistiques dont il a été question pendant les audiences. Même sachant depuis près de 6 mois qu'ils devraient produire des données statistiques aux audiences, ils se sont amenés avec des données de 1996, ridiculisant ainsi les travaux de la Commission. Il faut par ailleurs savoir que, pendant tout ce temps, ces données étaient disponibles puisque déjà distribuées lors du Rendez-vous Mi-parcours de 2001. Leurs réponses faisaient penser à un collégien qui espère que les examens de fin de session ne seront pas trop difficiles et que les professeurs se contenteront de questions à choix multiples, sans plus de commentaires.

Au Rendez-vous Mi-parcours 2001, la vision du futur se traduisait par une augmentation substantielle de 10 000 emplois. Il est évident que pour créer ces milliers d'emplois, il faut multiplier les industries porcines proportionnellement. Ne fût-ce l'intervention relevée des citoyens, l'industrie porcine battrait son plein et ce, avec la bénédiction gouvernementale qui lui donnait carte blanche.

En plus de leurs réponses évasives, ils nous confirment que les PAEF sont confidentiels, secrets protégés par la Loi d'accès à l'information en mentionnant du même souffle, que ce sont des fermes familiales. Connaissions-nous beaucoup de citoyens « ordinaires » qui gardent leur plan de maison « confidentiel » de peur de se le faire voler ?

Et pour ce qui est de la CPTAQ, le client agricole a toujours raison. Par exemple, nous savons qu'il y a une affluence de morcellements de terrains depuis plusieurs mois déjà afin que ceux-ci deviennent le réceptacle pour « l'or noir ». Encore une fois, qu'importent les représentations concluantes faites par les citoyens, ceux-ci étant déboutés à tout coup, car, à prime abord, les municipalités ne peuvent refuser la demande qui est obligatoire pour être reçue à la CPTAQ. Assez pratique, n'est-ce pas ! Une autre gratuité servie sur un plateau d'or en lien très étroit avec la royauté territoriale.

D'autres jalons peu glorieux à leur actif. La non transparence quant au mutagène nommément appelé « phytase » dont la propriété est de faire en sorte que l'estomac de l'animal serve d'usine de transformation et de putréfaction afin que ses déjections soient moins malodorantes. Après plusieurs recherches, il nous fut impossible de découvrir la composition de ce mutagène car, encore une fois, la sacro-sainte confidentialité est qualifiée d'indispensable. Seuls quelques initiés y ont accès. Il n'y a aucune façon de connaître les effets sur la santé de l'animal et, par conséquent, sur celle des humains. Outre cela, qu'en est-il du dossier des antibiotiques ? Ceux-ci se doivent d'être administrés par un vétérinaire, mais il nous fut confirmé, par des agriculteurs conscients du danger de cette pratique, que certains d'entre eux les administraient eux-mêmes.

Est-ce que la recherche de performances techniques ne devrait pas se traduire par un gavage de phytase (bactéries, champignons et levures)? On peut lire dans un document qu'un porc qui consomme des phytases est un porc plus heureux et en meilleure santé. Serait-ce l'effet des champignons... magiques ???

Aussi, on peut lire que malgré le fait que la phytase est une enzyme qui est employée dans le but d'éviter la consommation d'autres éléments chimiques, il en résulte un bénéfice tant environnemental qu'économique dans un contexte industriel. Par le fait même, la production d'une activité animale intense est normalement considérée industrielle. La phytase a été utilisée en 1994 dans le Netherlands dans le but d'une réduction drastique du niveau de phosphore dans les déjections animales. La phytase est manufacturée industriellement par de la fermentation microbienne et est mêlée à la nourriture.

Malgré le fait que la phytase a été créée pour répondre à des exigences environnementales, il en découle qu'elle a des effets anti-nutritifs. Elle empêche la digestion et l'absorption d'autres sources nutritives, particulièrement au niveau minéral. Un fait extrêmement perturbant est que, malgré son utilisation depuis près de 10 ans, il n'y a pas d'études concluantes quant à ses effets tant bénéfiques que néfastes.

Il faudrait alors que le gouvernement ordonne une investigation menée par des experts neutres, en supposant que ceux-ci ne seront pas menacés de représailles comme l'ont été les 4 spécialistes canadiens qui sont allés à l'encontre du « désir » de leur employeur, et que leur intégrité serait assurée s'ils en venaient à dénoncer la valeur réelle de cette enzyme.

Ce qui nous amène à la santé des humains. Monsieur Boisclair, dans le mandat qu'il a remis à la Commission, a mentionné les rapports de deux Régies régionales. En tant que citoyens concernés, nous étions en droit de

nous questionner quant à la présentation de rapports si dilués. Ils avaient l'allure de figurants alors qu'ils auraient dû tenir le rôle principal. Qu'est-il arrivé pour en arriver à cette édulcoration ? Heureusement, les auteurs sont revenus en force et avec substance dans leurs mémoires.

On ne peut absolument pas dissocier la santé de l'environnement et nous nous devons de discuter fermement, vigoureusement, apporter des solutions concrètes et vérifiables à court, moyen et long terme et non plus des solutions porteuses d'espoir. La tolérance zéro est au rendez-vous.

Nous, les citoyens, avons prouvé hors de tout doute, que nous pouvons comprendre, que nous voulons apprendre. Il aurait juste fallu croire à notre intelligence.

Ce qui soulève un autre thème: l'engorgement dont on nous nourrit quant à la multitude de comparaisons avec les autres pays. Cependant, compte tenu que nous avons aussi fait nos devoirs, nous sommes à même de constater qu'ils comparent des carottes avec des navets, mais qu'à aucun moment ne mentionnent-ils la situation géomorphologique et géographique dans son ensemble. Et ils se veulent compétitifs avec les Etats-Unis, beaucoup plus nombreux que nous. Cependant, ils ne devraient pas être trop inquiets car, malgré la divergence d'opinion quant à la guerre, les Américains ont continué d'acheter (Le Droit, Reconnaître ses amis, 1^{er} avril 2003, p14). Alors, s'ils clament que le moratoire a diminué les exports, il faudrait qu'ils refassent leurs calculs. Les producteurs-intégrateurs devraient plutôt revoir le taux de saturation par rapport au nombre de porcs produits.

Voilà pourquoi nous vous déposons un mémoire aujourd'hui car nous croyons que nous avons fait plus que notre part et que c'est maintenant au gouvernement d'être imputable pour la qualité des sols, de l'eau, de l'air ainsi que de la santé de tous les citoyens.

Compte tenu que le gouvernement vote des lois parcellaires alors qu'elles devraient être intrinsèquement indissociables.

Compte tenu que la protectrice du citoyen a interpellé le gouvernement dans ce dossier, l'enjoignant d'agir, d'agir autrement.

Compte tenu que, le 13 mai 2002, le Bâtonnier du Québec a demandé le retrait de la Loi 184, dénonçant ainsi le déséquilibre entre les droits de produire des agriculteurs, la protection de l'environnement et les droits individuels, remettant ainsi en question les « droits acquis » causant de sévères préjudices.

Finalement, nous ne pouvons passer sous silence l'exposé limpide, soutenu et on ne peut plus explicite de monsieur Lorne Giroux. D'ailleurs, non

seulement aucun autre exposé n'a encore réussi à démolir celui de monsieur Giroux, à ce qu'on sache, mais encore celui de la FAPAQ l'entérine par la sagesse de ses propos et la lumière qu'il arbore.

Nous devons aussi vous dire que nous dénonçons l'appellation de la commission qui est: Le développement durable de la production porcine au Québec. Car ce titre, qui exprime la mission et la recommandation directe du MAPAQ est en totale contradiction avec le mandat qu'un ministère de l'Environnement devrait ordonner. Par ailleurs, l'expression « développement durable » est tellement galvaudée et sur-utilisée qu'elle en perd toute crédibilité. Cependant, nous désirons vous assurer que nous ne questionnons nullement l'intégrité des commissaires d'autant plus que nous savons que vous avez dû jouer des coudes pour garder votre autonomie. Nous vous en félicitons.

Nous dénonçons le « front commun » UPA, MAPAQ, CPTAQ ainsi que la Financière agricole dont la présidence est aussi assumée par monsieur Pellerin qui détient déjà le siège présidentiel de l'UPA. Tous ces chassés-croisés se cristallisent en un front commun subjuguant et contournant ainsi le MENV. Ce dernier se retrouve alors confronté à un « establishment » donc dans l'impossibilité de remplir adéquatement sa mission.

Nous dénonçons le monopole syndical instauré et légitimé par le gouvernement afin qu'aucun autre groupe ne puisse être accrédité et faire contrepoids aux décisions unilatérales et erronées prises par certains décideurs depuis près de 50 ans maintenant.

Ce monopole syndical a créé de toute pièce l'aviilissement que nous vivons maintenant et totalement contraire au Code du travail qui assure tous les autres travailleurs de leur droit de choisir qui représenterait le mieux leurs intérêts. Ce faisant, ce gouvernement fait preuve d'un total manque de transparence et d'intégrité envers les autres citoyens et producteurs qui souhaitent depuis fort longtemps avoir le choix. Avoir le choix: n'est-ce pas les prémisses de la liberté?

De plus, ce même monopole syndical contribue copieusement au monopole des terres car, d'après ce qu'on lit, depuis l'avènement de l'industrialisation agricole, il y a une diminution marquée de l'ordre de 36% du nombre de fermes et une hausse non moins vertigineuse de 86% du prix des terres. Il ressort clairement que « certains privilégiés » ont le droit de posséder des terres en zone verte et que les « autres » devraient posséder une permission de la part des premiers pour y vivre. En créant les lois 23 et 184, le gouvernement a donné pleins pouvoirs à l'UPA puisque ces lois sont assises sur la possession des terres et leur concèdent la *royauté* de dilapider notre patrimoine (eau, terre, air). Des lois qui, à prime abord, semblent insignifiantes, mais qui, prises dans leur ensemble, sont d'une dangerosité

assez morbide. Conjuguées, elles sont des abus de pouvoir à l'état pur qui se traduisent par l'exploitation éhontée des espaces disponibles au profit de quelques-uns et au détriment de tous les autres et de l'intérêt général.

On entend constamment dire que les petits agriculteurs sont non concurrentiels, crèvent de faim et qu'ils doivent vendre leur ferme. Si les normes étaient si bien établies et équilibrées pour tous, comment en sont-ils arrivés là? Il semble que ce monopole syndical ait causé des torts irréparables même à travers ses propres membres. Il nous semble qu'un syndicat doit défendre tous ses membres de façon égalitaire sans égard à la grosseur de leur exploitation ni à leur provenance. Alors, si nous comprenons bien ce qui se passe, il semblerait que l'UPA ne voit pas à la défense pleine et entière de tous ses membres, mais privilégierait principalement certains producteurs- intégrateurs.

Avec ce qui se passe, nous avons l'impression d'un retour dans le passé, directement au Moyen Âge où les terres appartenaient aux suzerains permettant à leurs vassaux de s'en occuper ou, encore, que nous composons avec un gouvernement du Tiers-Monde s'appropriant les terres afin d'appauvrir son peuple et de le soumettre. En octroyant à une certaine élite la facilité de posséder la majorité des terres, le gouvernement a créé un rapport de force hétéroclite, où les mieux nantis peuvent dicter toutes les règles du jeu. Nous nageons en plein délire.

Serait-il exact de présumer aussi que, si l'UPA mettait autant d'ardeur auprès des agriculteurs laitiers que celle déployée pour ces producteurs-intégrateurs porcins, que ceux-ci ne défraieraient pas autant la manchette ?

Autre exemple d'inégalité: nous entendons depuis des années que n'étaient l'UPA et certains agriculteurs, nous mourrions tous de faim. Qu'ils sont nos sauveurs et que nous devons leur être reconnaissants tant sur le plan physique, pour une si bonne table, que sur le plan social car nous devrions aussi reconnaître leur notoriété et ce, à satiété ! D'ailleurs, monsieur Pellerin a précisément profité de la période électorale pour revendiquer ce statut de reconnaissance et de notoriété.

S'il saisisait que nous sommes tous égaux et que nous formons un tout, il n'oserait même pas exiger telle reconnaissance. Ce que nous entendons dans ces paroles c'est qu'il se croit au-dessus de tous et ce sentiment d'importance est très périlleux car il suppose qu'ils peuvent faire ce qu'ils veulent quand ils veulent. Qu'attend donc le gouvernement pour agir avant d'être renversé par l'UPA ?

Juge, jury et exécuteur: voilà l'emploi du temps de l'UPA car elle est à la fois l'employeur siégeant sur tous les postes aux instances décisionnelles, telles la Régie des marchés agricoles, la Financière agricole, etc., et l'unique

syndicat accrédité auprès du ministère afin de représenter « tous ses membres ». Par surcroît, elle a carte blanche pour réprimander et poursuivre les membres qui refusent ses décisions somme toute arbitraires puisque ceux-ci n'ont jamais vraiment choisi, d'ailleurs pas plus que la majorité n'a été consultée quant aux lignes directrices. De plus, son puissant lobby commande la CPTAQ ainsi que le MAPAQ et la FQM. Cependant, est possédé celui qui veut bien l'être.

Pour soutenir ces dires, voilà que monsieur Rochon, ministre du Travail, a dû ramener l'UPA à l'ordre qui critique l'obligation de payer le salaire minimum aux cueilleurs, malgré sa participation aux débats qui ont mené à cette Loi. Il a dû leur remémorer qu'aucun des arguments économiques invoqués n'a montré que la rentabilité des entreprises serait mise en péril, que d'agir autrement serait discriminatoire et qu'il espérait que ce rappel mettrait fin aux tergiversations. (La Tribune, 24.03.03).

Quelle ne fut pas notre surprise de lire le Nouvelliste, Actualités 29 mars 2003, p1 – « Débat des producteurs maraîchers autour du salaire minimum pour la cueillette des petits fruits » Effectivement, les producteurs de cette région prévoient adopter des mesures pour tenter d'atténuer les impacts de la nouvelle Loi..... et un peu plus loin, on peut lire : « Le syndicat des producteurs de la Mauricie aimerait bien que le prochain gouvernement impose un moratoire sur cette loi dès son élection pour ouvrir la discussion et apporter des nuances, mais aussi pour leur donner le temps de mettre en place des mesures d'atténuation et ce, malgré le fait que le gouvernement du Québec, l'Assemblée nationale du Québec et la société québécoise toute entière ne cautionneront jamais une telle pratique arbitraire.

Par ailleurs, un groupe relativement restreint qui entoure et décide tout concourt indéniablement à une mort. Cependant, nous n'avons pas le goût d'attendre pour savoir laquelle. N'est-ce pas monsieur Boisclair, lui-même, qui dénonçait le danger de l'intégrisme en 1993 ?

Assez cynique, compte tenu que des représentants de l'UPA contestent le moratoire actuel depuis le tout début. D'après eux, il n'aurait jamais dû y avoir un moratoire sur l'industrie porcine car ils en étaient lésés concurrentiellement, donc monétairement. Quel rapport de force peut avoir un employé à salaire minimum contre cette autocratie ?

Cette attitude n'est pas plus surprenante que d'entendre monsieur Gilles St-Laurent, président de Natur Bœuf, affirmer que la politique de l'eau est davantage un obstacle qu'un progrès (Le Devoir, 28 mars 2003). Le fait que ces représentants dénoncent la protection de l'environnement comme étant une contrainte, plutôt que des actions préventives positives, naturelles et civiques allant de soi, prouve leur non-volonté de changement et leur

incapacité à s'auto-discipliner. Une préservation de l'environnement est une nature saine assurée pour l'humanité entière.

C'est à croire que, depuis que le crédit agricole fut établi par Duplessis, il n'y a qu'une façon de fonctionner: la leur. Qu'il n'y a que « certains décideurs »: eux. Leur attitude singulière, appuyée par leurs paroles, lance un message haut et fort, à savoir qu'ils sont au-dessus de la mêlée et qu'ils ont droit de gérance sur le Québec.

Une autre preuve qu'ils n'ont pas la conscience environnementale assez alerte pour s'auto-discipliner: avant juin, ils recevaient des redevances pour la récupération, mais depuis ils doivent payer 65\$ pour chaque carcasse. Certes, ils ne veulent pas payer pour la ramassage des carcasses, alors ils sont beaucoup plus enclins à les enfouir, ce qui constitue un autre facteur de pollution et de contaminant possible. En effet, les chats et les chiens pourront venir en contact avec ces charognes en décomposition ou, encore, les laisser traîner entraînera manifestement des vermines près des résidences rurales. Nous avons tous été témoins des animaux morts traînant près des fermes ou des cours d'eau.

Le budget Marois-Landry accorde 11.5M aux agriculteurs. – 11 mars 2003

Quelle portion de ce budget fut accordée aux citoyens lésés par certains de ces agriculteurs/intégrateurs. Qu'entendons-nous ? Rien ? Exactement, c'est la somme octroyée à tous les citoyens qui ont dû assumer les responsabilités de l'état providence pendant que celui-ci faisait preuve de laxisme, refusant de reconnaître l'imputabilité de ces pollueurs. Au contraire, et preuve à l'appui, il la soutient.

Rien pour ces citoyens qui se battent avec acharnement depuis 5, 10, 15, 20 ans. Rien pour ces citoyens qui ont agi et agissent encore aujourd'hui comme chiens de garde de l'environnement, car la période du moratoire est une pure tromperie puisque la multiplication des industries porcine s'est poursuivie pendant les travaux du BAPE. Non seulement ces citoyens accomplissent cette tâche phénoménale gratuitement, mais il y investissent tant financièrement qu'humainement. En effet, ils y engouffrent leur argent sans remboursement ni subvention, et travaillent sans relâche, au détriment parfois de leur qualité de vie, de leur vie de famille ou même de leur couple perdu à jamais.

Pour un gouvernement se qualifiant de social-démocrate, on a déjà vu mieux. Nous serions en droit d'espérer mieux et même de rêver qu'un jour il se réapproprie ses devoirs de protecteur de tous les citoyens, pas de seulement ceux qui garnissent sa caisse électorale.

Pour tous ceux qui, par la force des choses, ont dû s'improviser « fonctionnaires de l'environnement », nous demandons au gouvernement non pas 11.5M, mais d'agir maintenant en légiférant, non pas pour la mondialisation, mais en fonction de se doter d'un pays durable (le mot sonne quelques cloches). Nous demandons que ces richissimes qui prennent tout sans rien donner ne reçoivent plus de subventions directes ni indirectes. Nous demandons que le gouvernement accomplisse les tâches pour lesquelles il a été élu.

Nous lui redonnons le bâton du pèlerin, non pas donner le bâton à Pellerin, afin que nous puissions enfin aspirer au repos du guerrier. Repos bien mérité. Voyez-vous: 0\$. Écoute, respect, ne coûtent rien et l'égalité pour tous garantit une paix durable.

Plate-forme – 12 mars 2003

Un point important : « La qualité de vie passe avant tout » Très réaliste moyennant que cet énoncé s'adresse à toute la population.

Le gouvernement stipule que la priorité ira aux services de santé et d'éducation. Rien pour l'environnement si ce n'est qu'il désire garder, sinon retourner, les jeunes en région.

Le but à l'horizon : être le meilleur endroit au monde pour élever une famille. En quelle année ? Vous avez devinez: en 2010. Même année que celle où les agriculteurs auront l'obligation d'atteindre l'équilibre si cette notion n'est pas repoussée au calendes grecques comme c'est le cas depuis 1997.

Cependant, si nous prenions tous les problèmes dans leur ensemble et si le gouvernement y mettait autant d'ardeur qu'il en a mis pour atteindre le déficit 0, tous en bénéficieraient réellement, car notre santé et notre environnement seraient vraiment en processus de guérison et nous sauverions des millions de dollars.

Promesses électorales 23, 27 et 28 mars 2003

Voici les principales promesses qui sont ressorties quand les groupes de pression ont obligé le gouvernement péquiste à se prononcer (soit dit en passant 11 jours après le début de la campagne), car l'environnement malgré ce BAPE ne faisait nullement partie du décor.

Monsieur Landry promet de la compréhension pour les problèmes des agriculteurs.

Nous allons maintenant de toutes nos forces vous aider à conjuguer agriculture, productivité et respect de l'environnement et de l'écologie.

On va vous aider avec des moyens, avec de l'argent, avec de la recherche scientifique.

On va vous donner aussi du temps, on ne va pas vous bousculer.

On ne va pas vous considérer comme des malfaiteurs si tous les problèmes d'environnement ne sont pas réglés dès la première semaine (droit de produire /droit de polluer).

Les Québécois vivant en milieu rural doivent apprendre à vivre avec l'agriculture.

Vous avez notre respect

Parce que le climat n'était pas convenable, appel à la tolérance

Le partage du territoire oblige à une certaine ouverture d'esprit face aux agriculteurs, qui méritent le plus grand respect

Le problème de coexistence de non-agriculteurs en milieu agricole, c'est le problème de ces personnes

Les agriculteurs sont très coopératifs parce qu'ils ne veulent pas nuire au monde

Si le virage de la modernité a parfois entraîné des résultats nocifs pour l'environnement..., les agriculteurs font partie des personnes les plus sensibles à la qualité de l'environnement

C'est vrai qu'il y a des interfaces rugueuses, mais tu ne peux pas aimer le fromage et détester les vaches

L'agriculture, il n'y a rien de plus écologique.

Nous voulons rester fidèles aux agriculteurs du Québec

La bataille des régions est perdue si on perd l'agriculture

Vous pourrez constater qu'avec ces 17 phrases, monsieur Landry s'est immiscé dans un processus déjà enclenché par son propre gouvernement.

Sa vision linéaire de la situation décèle un comportement assez oligarchique et, si ce processus n'est pas recadré, convergera vers l'anarchie car ces promesses bafouent de plein fouet les droits et l'intelligence des « autres ». Ses paroles ont un effet réductif sur la prise en charge populaire et ce, sur deux plans, soit par les promesses verbales mentionnées ci-haut, enrichissant celles-ci de millions de dollars, soit environ 51M\$ de plus que les sommes déjà consenties sans le consentement de la population québécoise.

Nous nous permettons ces critiques car si, pour monsieur Landry, c'est un devoir dans une campagne électorale de critiquer les positions de l'adversaire, pourquoi ne devrions-nous pas faire notre devoir de citoyen et nous aussi dénoncer les incohérences.

Singulièrement, monsieur Landry assure qu'en termes institutionnels, on peut créer des désastres, des catastrophes, des bombes à retardement. C'est un langage imagé pour faire ressortir des situations d'une extrême gravité. (Le Devoir, Politique 5 avril 2003, pA4). Nous nous accordons le même droit.

Par ailleurs, d'après les données du MAPAQ, le gouvernement investit bon an mal an la pharamineuse somme de 483M\$, soit pour 44 000 agriculteurs. Une équation vite faite garantirait 10 000\$ à chacun moyennant que tous touchent leur juste part. Si ce n'est pas le cas, ce n'est certes pas le citoyen ordinaire qui remédiera à la situation.

Dix mille dollars, n'est-ce pas la somme que monsieur Pellerin réclame à cor et à cri pour « ses membres pour les ajouter à leurs gains » ?

Que dire des gens travaillant au salaire minimum qui doivent rencontrer toutes les exigences du travail à l'extérieur (garderie, linge, nourriture, essence, auto, sans déduction bien sûr), qui ne doivent compter que sur 14 000\$, soit à peine 4 000\$ de plus □ mais, dans leur cas, sans aucun droit à toutes les assurances connexes.....

Que dire aussi des gens qui vivent du bien-être social avec une subsistance si dérisoire ! Que dire de ces vrais démunis qui n'ont pas de puissant lobby pour les représenter ?

De toutes les affirmations de monsieur Landry, il faut en ressortir deux: la 17^e : « La bataille des régions est perdue si on perd l'agriculture » Comme si le développement des régions passait par l'agriculture. Comme manque de vision ou manque de détermination, on peut difficilement imaginer pire! Cette conception étioyée et cette autosuffisance est justement la cause de la situation actuelle. Pourquoi imaginer d'autres développements ? Nous avons déjà une réponse toute faite !

Le deuxième est le fait que les citoyens (les autres ruraux) sont carrément mis au banc des accusés unilatéralement à cause de leur manque de communication et de tolérance. Cette affirmation démontre clairement, de la part de monsieur Landry, une méconnaissance du dossier, car nous n'avons fait que cela discuter et vouloir comprendre. Nous disons bien que nous avons tenté car notre seule présence devant vous aujourd'hui est la démonstration que nos revendications n'ont pas été entendues.

Autres faits concluants appuyant ces dires ; la double requête de certains producteurs à peine 6 mois après le début du moratoire. Cela démontre clairement qu'ils n'avaient aucune intention de dialoguer. Autre point marquant, pendant les travaux du BAPE, est cette façon additionnelle de contourner le système qui passe par la publication d'un avis « de projet d'assainissement ». Si celui-ci demeure incontesté, le promoteur peut, après 30 jours, convertir sa ferme laitière en ferme porcine. Assez tordue comme façon de faire! Assez loin des dialogues et des ponts qu'ils disent vouloir rétablir!

Comme certains qui se plaisent à vouloir faire croire que la complexité des dossiers ainsi que leur non-vulgarisation sont les causes de notre incompréhension, de notre réticence ainsi que de notre intolérance. Assez réducteur comme forme-pensée!

Le nombre de mémoires déposés par les citoyens et les comités de citoyens établit tacitement notre compréhension du dossier et notre facilité à l'articuler.

LÉGISLATION

Un groupe de citoyens de St-Nicolas a réussi en 5 ans là où des milliers de gens ont failli depuis plus de 30 ans. À force de représentations et dénonçant avec vigueur un danger existentiel à leur vie, les citoyens ont réussi à faire bouger le gouvernement afin que celui-ci intervienne, légifère et expulse les Hells considérés comme une source de danger majeure pour le voisinage.

Nous ne pouvons que saluer les efforts de part et d'autre. Cependant, nous ne pouvons faire autrement que de nous questionner sur plusieurs aspects, entre autres, comment se fait-il qu'un groupe de citoyens ait réussi en 5 ans à faire en sorte que le gouvernement légifère dans une cause, tandis que des milliers de gens, dans le dossier qui nous concerne, tentent depuis des dizaines d'années à le sensibiliser, à le forcer à agir quant à la pollution agricole?

Dans un cas, la législation est bien en place et déjà rodée et, dans l'autre, plus il légifère, plus il consolide les pollueurs avec leur droit de produire au détriment du reste de la majorité. Si nous sommes devant vous aujourd'hui, c'est que nous avons réussi hors de tout doute à prouver que l'agriculture industrielle est une source de danger très réelle à l'environnement et à la santé, tant pour les urbains que les citadins en aval des bassins versants, et non pas une vision de l'esprit comme l'UPA et certains de ses membres se plaisent à le dire. N'était-ce l'appât du gain immédiat, sûrement que cette situation ne prévaudrait pas.

Après autant d'efforts, quasi inhumains, nous sommes en droit de nous questionner quant au rapport de force entre le gouvernement et l'UPA? Ou encore serait-ce que le gouvernement y trouve son compte et qu'il n'a aucune intention de s'amender en considérant toute la composante québécoise? On pourrait être tenté de le croire puisque, comme nous le mentionnions, toutes les lois, de la première à la Loi 184, semblent avoir été faites pour et par les intégrateurs afin que le droit de polluer se traduise comme le droit de produire et qu'ils soient délestés de leur imputabilité, car ces lois leur pavent le chemin. C'est quand même assez paradoxal et ironique de les savoir sur une route aussi importante que l'autoroute en campagne. Ça doit être en lien avec le blocage de la 20.

On n'a qu'à penser à la nouvelle loi sur les pesticides. Malgré le fait que les agriculteurs soient les plus grands utilisateurs, ils en sont exclus. On n'a qu'à penser à la politique de l'eau: louable, certes mais elle manque de mordant car elle ne considère pas les problèmes à la source ce qui la rend quasi-caducue et ce, sur deux volets. Si le gouvernement avait vraiment voulu régler les problèmes, la commission sur l'eau et celle de la production durable auraient été intrinsèquement liées, simultanées parce

qu'indissociables. Heureusement ou malheureusement, nous sommes à même de constater que la composition des Comité Bassins Versants créée pour un certain élitisme ne règlera rien: ces comités sont fantoches de par leur non-imputabilité. De plus, leur composition occasionne encore un déséquilibre quant au nombre d'agriculteurs par rapport aux autres citoyens. Ce rapport de force inégal entraînera indéniablement d'autres problèmes majeurs puisqu'il n'y a pas beaucoup de gens qui pratiquent l'auto-flagellation.

D'autre part, le développement effréné qui se fait présentement et la réclamation des producteurs de continuer au nom de la compétitivité et de la concurrence est en contradiction totale avec le Protocole de Kyoto. Les activités agricoles gobent déjà de 70 à 80% de l'eau mondiale. Même sachant cela, ils exigent qu'on les laisse librement poursuivre la destruction de la terre par leur développement « durable ».

De plus, la politique de l'eau, déposée fin novembre 2002, n'en est qu'à ses premiers balbutiements et voilà qu'on la considère déjà comme adulte et vaccinée. La voilà déjà obligée de voler de ses propres ailes car ses parents se désengagent dès sa naissance. Si jamais elle a du plomb dans l'aile, il ne faudrait pas la qualifier de cervelle d'oiseau sous prétexte qu'elle est incapable de s'auto-suffire convenablement. D'autre part, quand on écrit une politique, c'est que, généralement, il n'y a pas beaucoup de chair après l'os et on peut facilement présumer que nous sommes loin de la coupe aux lèvres d'une Loi cohérente.

Une société ne peut aspirer à une vie meilleure si la protection de l'environnement est mise en veilleuse pour des intérêts personnels et économiques.

En 1997, la norme azote fut modifiée pour la norme phosphore. Nous savons tous que les producteurs auraient dû à ce moment être assez conscients et auto-disciplinés pour agir immédiatement. Cependant, compte tenu qu'au gouvernement les ministères ne travaillent pas en étroite collaboration, il arriva ce qui devait arriver et la norme azote fut remplacée par la norme phosphore. On peut affirmer sans se tromper que le MENV n'a certes pas fait partie des discussions car, d'après certains, celui-ci serait trop idéologique. Un gouvernement coalisé n'aurait pu sanctionner une telle pratique et nous ne vivrions pas le marasme actuel.

Une autre absurdité: le gouvernement investira 11M\$ afin de maintenir ouvertes les écoles de campagnes. On ne peut taire le paradoxe que les campagnes se vident à cause des problèmes environnementaux, à cause du pouvoir abusif de la CPTAQ qui décide qui y vit et comment. Cette annonce peut sembler favoriser les régions, mais dans les faits ce n'est que de la

poudre aux yeux puisqu'il est statistiquement prouvé que les campagnes se vident, démolissant ainsi la pseudo-volonté véhiculée lors du Sommet des régions.

Le désengagement de l'État se solderait indéniablement par un échec lamentable. En effet, les élus locaux n'ont pas la vision globale nécessaire pour pouvoir pallier aux problèmes qui prévalent présentement ou à leurs conséquences à moyen et à long terme. Ils n'auraient qu'une vision linéaire de ceux-ci pendant que le gouvernement continuerait à légiférer autrement. Il faut absolument restructurer avant de décentraliser et de redonner aux municipalités leurs pleins pouvoirs.

On ne peut passer sous silence les fusions. Ces fusions qu'on nous disait être nécessaires pour mieux gérer les ressources. Les fusions forcées qui, malgré une résistance farouche de milliers de gens et comme par hasard, agrandissent les territoires agricoles substantiellement. Par ailleurs, un article de La Tribune de Sherbrooke, en date du 12 décembre 2002, nous informait qu'avec les fusions, la nouvelle ville de Sherbrooke passait d'un périmètre agricole inexistant à 13 300 hectares réservés exclusivement à l'agriculture. Et voilà une nouvelle loi pour les producteurs-intégrateurs: la déforestation ne suffisait plus à leurs exigences boulimiques.

Nous devons souligner le silence des médias, à l'exception de Radio-Canada. Nous en profitons pour saluer son implication ainsi que la qualité de ses reportages pendant toute la durée des audiences. Cependant, on ne peut faire autrement que de se questionner quant à l'absence remarquée des autres médias, compte tenu de l'importance des débats et ce, même après avoir constaté que les audiences n'étaient pas suivies et n'étaient l'affaire que de quelques-uns. Nous pourrions être tentés de croire que la liberté de presse a été contrôlée par un important lobby.

Situation d'autant plus surprenante que ce BAPE est celui qui a eu le plus grand nombre de présences.

De plus, nous ne pouvons passer sous silence l'émission de la Semaine verte qui a véhiculé des informations sur le Danemark quant au fait que, dans ce pays, il y avait cohabitation harmonieuse agriculteurs/citoyens entre 25M de porcs et 5M d'habitants Heureux hasard ? Laissez-nous encore en douter, et notre analyse s'appuie sur le fait que, même si les informations de ce reportage ont été contredites (mémoire déposé par madame Choquet) en aucun temps n'ont-ils cru bon faire connaître l'envers de la médaille. Sans parler des deux reportages qui ont été diffusés sur la violence vécue par les animaux aux encans (août 2002 et contrepartie 15 mars 2003). Pourquoi cela ? Serait-ce qu'il n'y a pas de volonté réelle de connaître la vérité ? Est-ce un support conscient ou inconscient à l'UPA ?

LES DEMANDES DE L'UPA ET DE LA FPPQ

Une petite remise des pendules à l'heure: dans la Tribune du 5 avril dernier, nous pouvions lire : « ...que le nombre d'entreprises agricoles avait décliné de 11% en 7 ans, plus précisément entre 1993-2000, soit 2 ans avant le présent moratoire. De plus, de l'aveu même du vice-président d'Olymel, monsieur Paul Beauchamps, il y a en effet eu une hausse de la production depuis le début du moratoire. Donc, depuis 2 ans, non seulement l'industrie s'est maintenue, mais elle a progressé et ce, malgré le moratoire. Nous nous devons de nous demander COMMENT ?????

Monsieur Pellerin nous dit que : « ...les agriculteurs sont préoccupés par les questions relatives à la cohabitation. Ils souscrivent à une approche basée sur la concertation entre monde agricole et milieu municipal comme en témoigne le consensus qui a donné lieu à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (Loi 184) » Quel consensus, monsieur Pellerin ? Cette loi a été créée pour vous et par vous et il ne faudrait pas aujourd'hui dire aux autres citoyens qu'ils ont été partie prenante à cette décision mal venue.

Monsieur Pellerin dit aussi : «Que les producteurs sont concernés par les effets combinés du développement des productions animales et du resserrement des normes environnementales ». D'après nous, le grand souci que les producteurs/intégrateurs devraient et doivent avoir est de s'assurer de la pérennité d'une qualité de vie exceptionnelle au Québec.

« Qu'au contraire, au lieu de recevoir des retombées positives pour avoir relevé avec succès le défi de l'autosuffisance alimentaire, les producteurs trouvent que la population est très ingrate face à leur réputation, que les citoyens ont une pauvre opinion d'eux et que leurs récriminations sont injustifiées ». Autant de gens tout en même temps. Est-ce que ça se pourrait que ça ne soit pas des millions de gens qui aient tort cette fois-ci ? D'après vous ?

La tendance humaine est de résister, qu'à chaque fois qu'il y a des changements, des sujets avant-gardistes à envisager et concrétiser, les gens refusent toujours d'emblée, par acquit de conscience, de changer. Est-ce par acquit de conscience ou encore parce qu'ils croient sincèrement qu'ils sont au-dessus de tout ? N'avez-vous jamais remarqué qu'à chaque fois que les producteurs interviennent, c'est pour réclamer de l'aide, des subventions, un support, des financements accrus pour les comités consultatifs, pour les OFG, pour la Financière, pour les programmes Prime-Vert, pour des fosses, des haies brise-vent, pour des épandeurs, des dédommagements au cas où le marché s'écroulerait quand celui-ci est déjà sursaturé dû à l'excroissance de la production. Ils sont toujours en

demande, en train de réclamer le beurre et l'argent du beurre. Ils n'ont pas terminé leur phrase et les voilà déjà en train de tendre l'autre main.

Ils se disent lésés, contraints, meurtris. Nous leur suggérons fortement d'aller faire un tour sur le marché du travail. Qu'ils aillent rencontrer ceux de leurs compatriotes qui n'ont pas à manger 3 fois par jour et qui se demandent comment payer leur loyer. Qu'ils entrent en contact avec des handicapés qui ont été déclarés aptes à l'emploi, mais à qui on n'offre que des emplois minables que la plupart des gens dits normaux refuseraient systématiquement de faire. Ces gens à qui le gouvernement n'a pas légué le patrimoine. Peut-être alors y aurait-il élargissement de leur conscience ?

Monsieur Pellerin dit : « Qu'il faut faire en sorte que ce soit avantageux pour les agriculteurs de protéger l'environnement » À notre avis, cette déclaration fait partie des phrases les plus funestes sur le plan relationnel car, de son propre aveu, il admet que les producteurs protégeront l'environnement seulement s'ils sont payés pour le faire, pendant qu'ils essaient de nous faire croire que ce sont les plus grands environnementalistes et que personne n'aime la terre plus qu'eux.

C'est totalement aberrant d'entendre qu'ils se croient légitimés de recevoir de l'argent pour se respecter, respecter les autres et respecter l'environnement.

Leurs demandes répétées d'abolir le moratoire et de continuer comme si rien ne s'était passé, à part une mini-crise existentielle de quelques-uns, est totalement risible.

De plus, ce n'est pas tout de parler de cohabitation, de concertation et de conciliation. Ces trois grands « C » ne valent rien sans une Contribution et un souci réel de l'environnement. Premièrement, il faut avoir le courage de nommer les choses par leur nom. Nous remarquons que maintenant vous parlez de fumier (OGF). Il est primordial, pour que nous puissions discuter et avancer dans cette discussion, d'appeler les choses par leur nom. Nous, les citoyens, nous parlons de lisier. Il y a tout un monde entre le fumier et le lisier et la différence d'appellation cause en soi un énorme fossé car, voyez-vous, les citoyens se sont mis à revendiquer de plus en plus quand des problèmes majeurs se sont intensifiés justement à cause de ce lisier. De plus, le gouvernement qui se désengageait dans tous les autres domaines s'est mis en frais de subventionner ces piscines olympiques à 90%. Là les problèmes ont crû à un niveau exponentiel insoupçonné tant par le gouvernement que par les producteurs. Pour être respectés, il faudrait respecter les autres en n'insultant pas leur intelligence par l'utilisation de mots dénués de sens.

Les producteurs ont réagi seulement parce que les comités de citoyens et les citoyens les y ont poussés. On n'a qu'à lire leur mémoire. Oui, au

dialogue, oui à un nouveau virage social, mais « nous nous préservons le droit de produire ». C'est exactement ce sacro-saint droit qui détruit l'harmonie.

Ce n'est pas tout de manger trois fois par jour et de se faire dire que nous avons la crème, la meilleure qualité, que le Québec s'est doté des règles les plus sévères au monde. Tous les pays la servent celle-là et ce, ad nauseam.

La France s'apprête à faire de l'environnement un droit et un devoir constitutionnels (La Tribune, Monde, 16 avril 2003, p B2). La ministre de l'écologie dévoilait un avant-projet de Charte de l'environnement qui propose d'insérer les notions de précaution et de pollueur-payeur dans la loi fondamentale qui aurait pour but de fonder une nouvelle relation entre l'homme et la nature, un nouveau point d'équilibre entre protection de l'environnement, car la question de l'environnement ne relève plus d'idéologie mais plutôt de réalisme.

À tous ceux qui disent qu'au Québec nous avons les règles les plus sévères et qui vantent les façons de faire des Européens, que pensent-ils de celle-là? Sont-ils prêts à ce que notre gouvernement légifère aussi énergiquement afin de protéger notre province? Nous demandons: pouvons-nous encore nous enorgueillir d'être le pays le plus sévère au monde ?

D'autre part, les producteurs disent que plusieurs sont accrédités HACCP. Encore là, il faut informer la population que cette norme ne procure aucune garantie de contrôle rigoureux: plusieurs de nous connaissent des industries accréditées ISO... et ne rencontrant pas les exigences. Nous pourrions aussi vous informer de la façon dont elles ont reçu cette accréditation.

Ils réclament la contribution des citoyens. Nous la leur offrons car nul de nous ne serait efficace individuellement. Très basic comme équation. Notre participation se devait justement de dénoncer haut et fort les tourments que vivent des milliers de ruraux. En exigeant un moratoire, les comités de citoyens et les citoyens ont posé un geste judicieux et leur audace mérite d'être saluée. Il faut beaucoup de courage pour se lever et faire face à une telle opposition, pour travailler afin de faire changer les choses et pour cesser de se berner en se faisant accroire que les problèmes disparaîtront. Nos actions responsables commandent des actions politiques tout aussi responsables. De vraies législations, de vraies assises. Le temps des vœux pieux est dépassé de même que l'illusion que tout ce « désagrément » disparaîtra par enchantement est révolue. Se taire n'est plus une option.

Dans une autre foulée, l'UPA veut temps, expertise, financement ; ils se plaignent que l'aide financière basée sur le nombre de bêtes favorise les intégrateurs au détriment des fermes familiales. Faut-il rappeler à monsieur Pellerin que ce n'est pas le commun des citoyens qui a créé ces

supercarburants que sont la stabilisation du revenu et les plans conjoints, ces outils de financement agricole telles la sécurité du revenu, la mise en marché collective dont il vante tant les mérites.

De plus, une branche de l'UPA met de l'avant une taxe spéciale de 1 ou 2 sous sur les aliments car disent-ils : « Les consommateurs sont sensibles quand on impose des réglementations qui font monter les coûts ou.... » Et, dans son mémoire, l'UPA entérine cette vision. Quelle manipulation ! Celle-ci se traduit très librement et de façon très libérale : si les consommateurs paient plus, ils vont se la fermer. Ils vont cesser de réclamer des normes environnementales saines, etc..

Dans la même envolée oratoire, ils disent avoir besoin d'au moins 1.4MM\$ pendant dix ans. À ce qu'on sache, ces 1.4MM\$ sont ou seront pris à même les taxes des contribuables. De plus, faut-il leur rappeler que les Québécois sont les plus taxés. Avec ces exigences style *puits sans fond*, faut-il s'en surprendre ! Et en passant, malgré leur chantage, nous exigeons toujours une politique d'écoconditionnalité stricte, car capituler se traduirait en trois mots : leur politique, leur pouvoir, leur domination.

À la vitesse de croisière actuelle, l'accroissement des industries porcines se compare facilement à une vente pyramidale. Quand la police interviendra-t-elle ?

Ils font beaucoup de manifestations afin de démontrer le bien-être des porcs. Soit. Nous sommes très heureux que ceux-ci vivent dans des conditions décentes. Toutefois, un porc heureux n'évacue pas moins de phosphore ou d'azote, et , à eux seuls, ces deux éléments ne sont plus que de simples inconvénients environnementaux, mais une plaie purulente.

La Fédération des producteurs de porcs propose 4 comités et la création d'un groupe tripartite impliquant les producteurs, le monde municipal ainsi que les ministères concernés. Désolés, monsieur Pouliot, inacceptable. Vous vivez déjà la Sainte Trinité et, comme vous pouvez le constater, vous faites face à un fiasco absolu. N'avez-vous jamais entendu parler de la quadrature du cercle? Les citoyens, citadins et ruraux, sont devenus des incontournables.

La Fédération des producteurs de porcs clame une mince marge de manoeuvre afin de continuer à soutirer des fonds sous forme de subventions et d'exiger que la société québécoise prenne sa part de responsabilité. Toutefois, nous pouvons lire dans son mémoire (p.24) que les conditions actuelles permettent déjà au secteur porcin québécois d'atteindre des performances économiques enviables. Et il nous semble fort chimérique de leur part de penser qu'après toutes les interventions qu'ils ont entendues, la fédération nous paraisse encore en droit de prétendre à des revendications.

De plus, monsieur Pouliot demande encore une fois l'abolition du moratoire comme condition sine qua non pour une cohabitation harmonieuse. Sa demande d'abolir et de continuer comme si de rien n'était démontre, de toute évidence, qu'il y a un très haut niveau d'inconscience et que nous devons maintenir le moratoire voire même le prolonger, car il reste probablement trop peu de temps pour que la conscience leur pousse comme par hasard.

Nous pouvons présumer sans risque de nous tromper que, si le moratoire devait être aboli, ils recommenceraient à dicter leurs lois et à les faire changer à leur bon gré, au fur et à mesure qu'elles ne répondraient plus à leurs exigences.

Croître et s'enrichir sont certes louables. Cependant, une croissance mal administrée peut s'avérer une fatalité, car cette croissance tant souhaitée devient une sur-croissance, comme la grenouille qui aspira à devenir aussi grosse que le bœuf.

Pour appuyer nos dires, on pouvait lire dans La Presse, le 7 avril 2003 que l'agriculture demeure au centre des déboires de l'OMC. En agriculture, les obstacles au commerce ont eu plutôt tendance à se renforcer, car les consommateurs et les contribuables n'ont ni le pouvoir, ni le degré de mobilisation des agriculteurs qui sont.... beaucoup moins nombreux. Cependant, ils font la pluie et le beau temps.

AUTRES PROBLÈMES ;

CO2/TRANSPORT

Contrairement au protocole de Kyoto, nous aurons à composer avec une quantité de CO2 en quantité industrielle car nouvelles constructions veulent dire plus de machineries, plus de livraisons, plus de transport pour ramasser les carcasses. Ajoutons à cela une pollution accrue causée par les usines d'équarrissage car ce qu'on comprend c'est qu'ils envoient les porcs « aseptisés » et nous sommes tous au courant ce que vivent les gens de Charny. Il ne faudra pas créer d'autres Alex Couture dans d'autres villes pour répondre aux exportations. Et pour poursuivre l'énumération des conséquences de l'apparition de nouvelles constructions, nous devons parler de l'utilisation accrue de l'eau compte tenu des obligations démesurées d'eau en agriculture, aussi plus de bruit (frein Jacob), augmentation des bris causés au système routier et, par surcroît, du risque accentué pour la santé par la flottation dans l'air des bactéries dues au lisier, sans compter l'augmentation des accidents à cause du nombre de camions en surplus sur les routes qui, par ricochet, augmenteront les coûts sociaux déboursés par la SAAQ....par nous.

Ironiquement, notre gouvernement s'apprêtait à taxer davantage les automobilistes à cause des émanations de CO₂ quand, dans les faits, l'industrie agricole est la pire polluante. Il faudrait que le gouvernement soit plus conséquent.

Il faut aussi parler de la super-mécanisation qu'exige l'industrialisation agricole ; plus d'émission de CO₂, plus de bruit.

COMPOSITION DES CONSEILS MUNICIPAUX

Autre sujet loin d'être anodin, la composition des conseils municipaux. Il s'avère qu'après vérification auprès du MAMM, il fut impossible de savoir quelle était la proportionnelle, élus (citoyens) et élus (producteurs). Nous comprenons que des statistiques devraient exister mais, malheureusement, la coopération des municipalités quant à ce sujet laisse à désirer.

Toutefois, il nous est confirmé que les producteurs occupent de nombreux sièges ce qui, n'est pas sans avoir de répercussions flagrantes sur l'occupation du territoire et des sujets à valoriser. Nous pouvons facilement citer en exemple l'intérêt d'informer la population des nouvelles demandes de construction tant agricole qu'industrielle agricole, la qualité de l'eau, les périodes d'épandage, le lieu de construction, etc... en fait, tout ce qui touche la qualité de vie et la santé des citoyens sans nommer celle de l'environnement.

Pour soutenir cette affirmation, nous référons à la liste des municipalités en surplus visées dans le document de 2002 de monsieur Boisclair. Le nombre de municipalités en surplus mentionnait un chiffre très élevé de 281 municipalités. C'est un chiffre catastrophique et assez symptomatique pour que l'on ne plaide plus l'ignorance et que nous continuions à faire l'autruche.

Autre fait non négligeable, cette pollution décadente n'est pas uniquement l'apanage de l'industrie porcine sans toutefois leur enlever leur grande part de responsabilité. Alors, nous sommes d'avis qu'il devrait y avoir continuité de cette Commission. Cet enchaînement permettrait une analyse complète et globale afin de faire toute la lumière et de remédier immédiatement et subséquemment à toute la problématique agricole.

AGRONOMES – INSPECTEURS FORESTIERS.

Pas plus de 30 % des agronomes ou tout autre expert travaillant auprès des agriculteurs sont sous la direction gouvernementale. Compte tenu que nous pouvons difficilement mordre la main qui nous nourrit, il serait pourtant avisé que ceux-ci aient à répondre au gouvernement plutôt qu'aux agriculteurs. Il a déjà été dénoncé que des pressions indues avaient été exercées auprès de certains agronomes qui n'étaient pas d'accord soit avec les plans de fertilisation, soit sur d'autres sujets. Sûrement, que cet état de fait n'est pas chose du passé.

Enfin, pour appuyer ces dires, nous pouvons lire dans la Presse Canadienne du 6 avril dernier : « Qu'une étude de Pembina Institute concluait à l'inefficacité des inspecteurs des compagnies forestières. La question est de savoir si les inspecteurs nommés par les compagnies forestières peuvent effectivement obliger celles-ci à se conformer aux termes de leur permis d'exploitation et si le gouvernement est capable de s'assurer du respect de ces permis. Ainsi, les fonctionnaires du ministère des Ressources naturelles sont 3 fois plus efficaces que les inspecteurs « privés ». Les chercheurs expliquent que les inspecteurs ne sont tout simplement pas assez protégés. Le système d'auto-inspection est rongé par de nombreux conflits ». Pour les auteurs, ce serait manquer de sagesse que de laisser le système actuel persister sans une révision indépendante de son fonctionnement. Il serait insolite de croire que nous sommes au-dessus de cet exposé.

Cette lucide analyse vaut aussi pour les agronomes, les clubs-conseils ainsi que tous les autres experts pouvant être touchés de près ou de loin par cette analyse.

Les faire entrer dans le giron gouvernemental leur assurerait la protection requise, tant pour leur intégrité physique que psychologique, et par le fait même celle de la population québécoise.

Toutefois, nous ne pouvons passer sous silence, la complicité du gouvernement dans toute cette crise. Il est en fait un acteur majeur en raison de son lâche désengagement ainsi que de son laxisme. Il veut que les régions s'auto-suffisent, que celles-ci dégagent des retombées économiques importantes afin qu'il n'ait pas à soutenir les infrastructures tels les aqueducs, égouts. Cette lâcheté coûte des millions aux contribuables: nous avons payé des millions de dollars à date pour assainir l'environnement et pour la santé. Ici, maintenant, dans notre plus grande imagination, nous ne pouvons même en concevoir la finalité.

En juin 2002, le ministre Boisclair disait qu'il y aurait une centaine de nouveaux inspecteurs au MENV afin de supporter la nouvelle loi. Le 28 avril

dernier, soit plus de 9 mois après l'annonce ministérielle, monsieur Serge Goulet, directeur du bureau de coordination des urgences et enquêtes disait : « Qu'ils étaient une vingtaine et ce, depuis plusieurs années. Toutefois que leur nombre a doublé depuis l'automne dernier et que ceux-ci doivent d'abord passer par une période de formation et commencent à peine le travail ». De 40 à 100, il y a encore loin de la coupe aux lèvres. Même avec les meilleures volontés du monde, ces inspecteurs ne suffisent certainement pas à la tâche. Ils ne peuvent que pallier aux urgences et le reste passe sous le tapis ou, devrions-nous dire, dans la nappe phréatique.

Monsieur Boisclair annonçait aussi qu'il avait l'intention de faire payer les promoteurs pour les frais engagés par le MENV soit les évaluations, les suivis de dossiers, leur analyse, etc... Cette mesure permettrait au gouvernement de récupérer 18M\$. Alors, il ne reste plus qu'à espérer que cette annonce ne demeurera pas lettre morte, car ce montant ne représente que 10% des subventions accordées à l'agro-alimentaire pour faire la promotion des produits québécois sur les marchés extérieurs (180M\$). D'ailleurs, le MAPAQ ne l'ébruite pas trop, mais le gouvernement a décidé de mettre le paquet cette année pour accroître la visibilité des entrepreneurs québécois, à se vendre de l'autre côté de la frontière, profitant du froid entre les USA et la France.

Et, pendant que nous parlons argent, il est inconcevable que le gouvernement finance des sommes aussi importantes que 90% des fosses à lisier (année 2001, 62M\$ pour 1110 fosses). Premièrement, d'après un article du 13 janvier dernier, la précarité des finances oblige le gouvernement à les financer à crédit et, deuxièmement, des sommes aussi colossales font partie du programme Prime-Vert stipulant que ces fosses de béton s'insèrent dans une démarche écologique. Nous ne voyons rien d'écologique dans l'investissement de millions de dollars pour liquéfier des déjections qu'ils peuvent étendre bien au-delà de la date du 1^{er} octobre. Ça ne permet que d'en mettre plus, plus longtemps, alors même que la terre est à découvert, amplifiant alors le déversement dans les ruisseaux et entraînant une pollution d'autant plus accrue. Par ailleurs, les producteurs sont en demande pour que la période d'épandage soit élargie dépendamment des régions. Il ne faut surtout pas qu'une décision aussi arbitraire soit validée.

En terminant, nous ne pouvons passer sous silence la question du modèle coopératif. Nous pouvons lire dans le mémoire de la Coopérative fédérée de Québec (p. 39) que les facteurs suivants sont une série de facteurs clés qui les distinguent :

- l'enracinement des coop dans leur milieu ;
- leur association quant aux exigences économiques et sociales ;
- leur capacité de rassembler des intervenants locaux ;

qu'elles disposent d'une excellente capacité d'évaluation et de gestion des risques fondée sur leurs connaissances du milieu ;
leur investissement dans leur communauté et la conservation de la loyauté de leur citoyens... ce que bien peu de grandes corporations privées peuvent espérer ;
qu'elles exercent une responsabilité sociale accrue, tout en étant imputables de leurs décisions, ce qui exigent maintenant les citoyens.

Ce sont des intentions très louables. Cependant, Desjardins les a déjà devancé dans cette forme-pensée. Comme Desjardins, ils réclament la loyauté, la fidélité locale et régionale vs les grandes corporations. Toutefois, Il ne faut surtout pas perdre de vue que, comme Desjardins, la Coopérative est là, aussi, pour faire de l'argent avant tout et de détenir un pouvoir d'influence car se réclamant la véritable locomotive. Et comme Desjardins, qui après avoir fait appel à la fibre québécoise n'a pas hésité à forcer sur la population sa ré-ingénierie faisant ainsi fi des conséquences sur celle-ci. Alors pour ce qui est de nous jouer cette corde sensible, vous pouvez repasser.

De plus, la Coopérative frappe de plein fouet l'intelligence des citoyens québécois en interpellant le gouvernement d'agir en leur nom des citoyens, les accusant d'exiger mais de n'accepter aucune part de responsabilité (p.35). et tout cela, dans le même souffle se qualifiant de plus démocrate car sa démocratie l'empêche d'imposer des décrets, elle (p.19). Comme entrée en matière pour un dialogue, nous avons aussi déjà vu mieux.

Par ailleurs, de sa propre admission, elle connaît tous les problèmes dont on a fait mention pendant les audiences mais n'agira qu'en août 2003 dans le cadre de la Corvée coopérative c'est-à-dire, encore après plusieurs mois d'épandage.

Nous n'avons pas la prétention que ce mémoire soit exhaustif compte-tenu que nous sommes des citoyens qui occupent un autre emploi. Cependant, un nombre suffisant de comités de citoyens, de citoyens ou d'organismes se présentant comme les défenseurs de l'environnement ont produit des mémoires assez instructifs. Celui-ci en est un complément ou une partie de complément

RECOMMANDATIONS :

Parce qu'il y a des absurdités, c'est notre devoir d'avertir la population par votre entremise.

Notre intégrité et notre honnêteté commandent que nous reconnaissons et félicitons ceux qui ont déjà choisi le virage consciencieux reconnaissance que la terre a besoin d'être bercée et d'être reconnue pour toute sa grandeur, même si un tel virage leur occasionnait des embûches. Comme le disait si bien le ministre Boisclair, la façon dont on occupe le territoire, dont on consomme et dont on produit sera toujours une question d'actualité.

Que la Commission enquête sur l'augmentation du nombre d'hectares en zone agricole suite aux fusions. Que la Commission vérifie quelle est la profession des élus municipaux dans les municipalités où les fusions se sont faites « volontairement ».

Que le gouvernement légifère afin que le droit de produire ne se traduise plus par le droit de détruire.

Que le gouvernement légifère afin que le droit de produire ne se traduise plus par une « occupation territoriale » compte tenu que les producteurs répètent encore et toujours que le zonage agricole n'est plus suffisant pour garantir aux producteurs leur droit de produire.

Compte tenu que le gouvernement péquiste et que l'UPA étaient parfaitement conscients du dérapage environnemental depuis au moins 1996. Compte tenu que l'UPA a préféré continuer sa sur-production, tant pour ses propres aspirations que pour répondre aux exigences gouvernementales leur demandant de servir de levier économique, et qu'elle n'a pas été capable de s'auto-discipliner ou de se censurer, nous demandons un moratoire complet jusqu'en 2010, année à laquelle les producteurs sont supposés atteindre l'équilibre.

Que le gouvernement en tant que législateur agisse dès maintenant en changeant en profondeur les lois et les règlements et ce, dans le respect des municipalités, des citoyens, ainsi que pour notre système juridique et que, cette fois, ce soient des lois écrites par les législateurs et non des lois dictées par l'UPA.

Que le gouvernement ne légifère plus de façon parcellaire, ne légifère plus sous de fausses urgences ou par décret afin de répondre aux besoins immédiats des producteurs.

Que le gouvernement légifère pour que cesse immédiatement le morcellement des terrains permettant à des producteurs de procéder à l'épandage de lisier à outrance et, par la bande, causant ainsi la destruction de l'environnement rural.

Que le gouvernement, en tant que législateur, fasse preuve de cohérence, de transparence et d'équité afin de rétablir la confiance et tendre les ponts avec l'ensemble de la population du Québec et non pas avec seulement quelques-uns.

Que les décisions prises par le gouvernement laissent assez de marge de manœuvre aux municipalités afin que celles-ci agissent pour le bien-être et l'intérêt général de sa population.

Que le gouvernement respecte les champs de compétence des municipalités leur permettant ainsi d'adopter des règlements plus sévères leur permettant alors de répondre adéquatement à la réalité locale.

Que le gouvernement rende obligatoire un processus local de consultation publique et qu'il soutienne ce processus par un tribunal administratif qui défendrait gratuitement les citoyens quand ce processus serait entaché d'irrégularités ou de menaces verbales, physiques ou de poursuites juridiques.

Que le gouvernement redonne les pouvoirs de zonage aux municipalités afin que celles-ci puissent aussi répondre aux besoins criants d'harmonisation des ruralités.

Que le gouvernement légifère pour que toute déforestation soit interdite dans le but d'épandage du lisier.

Que le gouvernement, par une loi municipale, donne tout droit à la municipalité d'intervenir immédiatement si un de ses citoyens déforeste pour raison d'épandage ou sans raison justifiée.

Que le gouvernement s'assure que le MAPAQ n'aura en aucune circonstance préséance sur le MENV, sur le MSSS ou sur le MAMM.

Compte tenu que, depuis 1997 et même en sachant qu'elles devaient faire un schéma d'aménagement, moins de 25% des municipalités se sont acquittées de cette tâche. Compte tenu que la composition des élus des MRC est questionnable quant à savoir s'ils défendent ou non l'intérêt public ou encore s'ils voient à satisfaire leurs propres besoins à travers les schémas d'aménagement ou RCI; compte tenu que les MRC devaient faire un tel schéma d'aménagement avant juin 2001 mais, ignorant le droit des citoyens, ne s'en sont pas prévaluées, laissant libre champ aux producteurs

de s'aménager comme bon leur semble, que le gouvernement permette que ce processus soit à nouveau mis en branle.

Afin de s'assurer que les comités consultatifs agricoles n'aient jamais préséance sur les autres citoyens, que le gouvernement légifère afin que ces comités demeurent des comités consultatifs et non décisionnels. Par ailleurs, que le gouvernement s'assure également de la composition de ces comités afin qu'ils demeurent équitables pour tous.

Compte tenu que les producteurs affirment eux-mêmes qu'un paramètre de 3 km est nécessaire afin d'assurer santé et salubrité pour leurs animaux, que ce même paramètre soit exigible aussi afin qu'aucune installation agricole industrielle ne soit bâtie à moins de 3 km des résidences privées.

Que cesse toute utilisation d'antibiotiques pour fins de croissance seulement et que le gouvernement mandate une compagnie neutre pour procéder à une analyse exhaustive des composantes de ces antibiotiques et de leurs impacts sur la santé et sur l'environnement. De plus, que le gouvernement s'engage à informer la population des résultats de cette analyse.

Que le gouvernement légifère afin que les municipalités soient informées de tous les projets de changements affectant toute ferme sur leur territoire afin de s'assurer de leur conformité tant environnementale que sociale.

Que le gouvernement donne pleins pouvoirs aux municipalités afin que celles-ci s'assurent qu'une ou des installations porcines n'éclipsent pas les autres productions et que la municipalité conserve sa biodiversité.

Que le gouvernement réglemente afin que les municipalités ne soient pas seules aux prises avec des avis d'expropriation qui ont pour effet de prolonger indûment les délais et d'empêcher ainsi la continuation d'une contamination des eaux potables et la dégradation des sols.

Que le gouvernement cesse de supporter financièrement les rampes basses ainsi que les fosses afin que les producteurs retournent au fumier solide, ce qui aura pour effet de diminuer substantiellement la pollution à outrance, d'aller trop près des bandes riveraines et d'épandre après la date limite du 1^{er} octobre comme tant de producteurs l'ont fait l'automne dernier, en plein moratoire, compte tenu de la clémence de la nature.

Compte tenu que les conditions actuelles permettent déjà au secteur porcin québécois d'atteindre des performances économiques enviables, qu'il fasse en sorte de rendre les producteurs autonomes en coupant les faramineuses subventions, ex. : fosses et épandeurs, etc...

Que le gouvernement cesse de prôner les rampes basses sur la base que les odeurs seraient amoindries car c'est effectivement la surcharge de ces odeurs qui ont alarmé les municipalités et les citoyens en rapport avec le danger encouru pour leur santé ainsi que la détérioration de l'environnement.

Que le gouvernement légifère afin que toutes les fosses existantes soient sous couvercles dès maintenant.

Que le gouvernement légifère afin qu'il y ait des haies brise-vent installées immédiatement et ce, au frais des producteurs.

Que le gouvernement s'assure que l'épandage ne se fera pas pendant les fins de semaine ou les jours de congés fériés.

Que le gouvernement légifère afin de donner pleins pouvoirs à la municipalité qui est déjà en surplus de fumier/lisier de refuser qu'il y ait entente entre 2 parties ou plus car, malheureusement, une municipalité n'a pas besoin d'avoir de porcheries sur son territoire pour être en surplus.

Que les municipalités soient partie prenante et approuvent les ententes d'épandage sur leur territoire.

Que le gouvernement s'assure que les municipalités soient au courant des ententes d'épandage, ce qui empêcherait qu'un propriétaire qui est déjà en surplus accepte l'épandage de purin en plus ou encore qu'une même personne accepte deux fois, ce qui permet alors au demandeur d'épandage de se délester de son lisier de façon silencieuse, mais frauduleuse.

Qu'une nouvelle législation permette que les comités de citoyens puissent participer aux décisions importantes de la municipalité (siègent) et ce, afin d'éviter que les citoyens ne soient pris en otage ou devant un ou des faits accomplis. Cette nouvelle disposition empêcherait que les conseils municipaux soient « pactés » par une forte proportion d'agriculteurs. Cette concentration de pouvoir ne peut que desservir la société québécoise.

Que le gouvernement légifère afin que les producteurs ne puissent plus utiliser la disposition de concentration moyenne, en deçà de 3200 kg/année, pour contourner la municipalité concernée.

Que le gouvernement se base sur le critère « unité animale » au lieu du critère phosphore: au lieu de s'amender en 1997, les producteurs ont fait du lobby afin que la norme phosphore remplace la norme azote qui ne leur aurait plus permis de produire à ce rythme. Le ferme par ferme est une totale fabulation pour se donner bonne conscience et se faire accroire que tous mettront la main à la pâte. Il est toujours beaucoup plus difficile de gérer du cas par cas que de prendre un problème dans son ensemble, de l'analyser

dans sa globalité. Une forte incohérence supporte très mal cette thèse de ferme par ferme car l'application de la réglementation agricole doit être faite de façon uniforme et équitable.

Que le MENV transmette systématiquement toutes les demandes reçues à ses bureaux aux municipalités concernées ainsi qu'aux comités de citoyens afin que ceux-ci ne soient plus jamais devant un fait accompli. Présentement, nous sommes obligés d'en faire la demande une fois par année.

Afin de préserver la santé des citoyens et d'empêcher la dégradation accrue de l'environnement, que le gouvernement revoie les avis de dérogations accordées et en vigueur depuis juin 2001 pour éviter que les municipalités en surplus ne soient davantage polluées.

Que la nouvelle Politique de l'eau ne soit plus seulement une politique, mais devienne une Loi afin que les municipalités retrouvent un équilibre en allant nettement au-dessus du simple traitement qui existe présentement. PS : Comme le dit si bien un de nos membres : « l'eau n'a pas besoin d'être fertilisée ».

Que le gouvernement mette en place toutes les lois et règlements nécessaires à ce que l'écoconditionnalité soit atteinte en 2005, ce qui permettrait de sauver des milliers de dollars en soins de santé ainsi que pour le nettoyage environnemental.

Que le gouvernement augmente le personnel au MENV afin que les employés soient en nombre suffisant pour répondre à toutes les anomalies qui prévalent depuis trop longtemps et que certains d'entre eux soient affectés à l'élaboration de projets de recherche.

Que le gouvernement instaure immédiatement un plafond pour le phosphore, l'azote, les minéraux, etc..

Que le gouvernement cesse immédiatement de financer à crédit les fosses à purin compte tenu de la précarité de ses finances. Si nous n'avons pas les moyens de nos visions, c'est que celles-ci sont à revoir sur-le-champ.

Que les odeurs et les bruits ne soient plus considérés comme des irritants, de simples inconvénients, mais qu'ils soient reconnus pour exactement ce qu'ils sont: des nuisances tel que stipulé dans les règlements industriels.

Que le gouvernement oblige les compagnies qui produisent la phytase à remettre leurs formules afin qu'une entité neutre en étudie les composantes, leurs différences, leurs impacts sur l'environnement ainsi que sur la santé des humains, compte tenu que, près de 10 ans après la mise en marché de ce produit, personne ne peut tirer de conclusions satisfaisantes à son sujet. Il faut savoir que la phytase avait été créée pour des usages industriels et que, pendant tout ce temps, les producteurs qui en font usage nous disent être propriétaires de fermes familiales.

Que le gouvernement légifère afin que la date où les producteurs devront cesser d'utiliser les pesticides sur le mode actuel soit ramenée à 2005 plutôt que 2010.

Que le gouvernement fasse faire des études sur les nouveaux pesticides utilisés qui ne fonctionnent plus au poids comme les anciens mais, dont les conséquences sur la nature, tant humaine, végétale qu'animale, sont à ce jour méconnues. Par ailleurs, leur utilisation biaise le calcul utilisé par les producteurs.

Que le gouvernement revoie la composition des comités des bassins versants afin de s'assurer que ceux-ci ne seront pas contrôlés par un groupe d'élite ou d'intérêt qui irait à l'encontre de l'ensemble de la population québécoise.

Que le gouvernement reconnaisse tous les cours d'eau (fossés, rivières, lacs, etc...) de façon égalitaire nonobstant leur importance car ils finissent indéniablement par se rejoindre.

Que le gouvernement reconnaisse les producteurs-intégrateurs imputables de la pollution causée par leurs industries (pollueur-payeur) au même titre que les industries dans les parcs industriels.

Que le gouvernement exige la responsabilisation de la filière porcine compte tenu qu'ils possèdent déjà la mise en marché collective statuant que celle-ci assure un revenu équitable pour tous. Ils ont déjà tous les instruments dans leur plan conjoint pour faire face à la pollution qu'ils ont causée.

Que le gouvernement abolisse les lois 23 et 184, car celles-ci sont à l'origine des abus encouragés sous l'appellation du «droit de produire et les remplace par des lois similaires à celles que l'on rencontre dans les autres industries et ce, dans le but de remettre aux municipalités leur droit légitime de gouverner leur territoire et de s'assurer qu'il n'y aura pas de transfert de lois larvées qui découleraient des lois 23 et 184.

Que le gouvernement garantisse que la ruralité québécoise comportera toujours une agriculture diversifiée, une biodiversité tant terrestre qu'aquatique, afin d'assurer la pérennité de la terre. Qu'il investisse afin de ré-instaurer les marais (reins de la terre) et de procéder au reboisement des terres (poumons de la terre).

Que le gouvernement fasse en sorte qu'une seule et même personne ne puisse détenir la présidence de l'UPA, de la Financière agricole, etc., ce qui a pour effet de prendre la population québécoise en otage puisqu'un tel rapport de force questionne l'intégrité en cause. Il va de soi que cette recommandation vaut aussi pour les préfets des MRC qui pourraient jouir d'une influence défavorable pour l'ensemble de la société.

Que le gouvernement re-détermine les rôles du MAPAQ ainsi que du MENV afin que le MENV ne soit plus jamais soumis aux pressions indues provenant du MAPAQ. Ceci assurera une protection incontestable à toute la population.

Que le gouvernement limite les pouvoirs de la Fédération québécoise des municipalités, compte tenu que celle-ci ne reconnaît pas l'importance et l'égalité des cours d'eau et compte tenu que, à l'encontre de l'UMQ, elle a entériné une entente de principe avec l'UPA qui avait pour effet d'augmenter les problèmes de cohabitation au lieu de les résoudre. Il semble que la Fédération n'a pas non plus le rapport de force suffisant pour s'opposer à des décisions qui portent atteinte au droit commun.

Que le gouvernement légifère afin d'empêcher les fusions de ces intégrateurs avant qu'il ne soit trop tard et qu'ils considèrent leur façon de faire actuelle comme étant un droit acquis. Quel pouvoir aurait alors un gouvernement contre un cartel armé de pouvoirs incommensurables?

Que le gouvernement légifère afin d'abolir le monopole syndical et reconnaisse le pluralisme syndical dans le milieu agricole: en effet, le monopole instauré est l'autre cause principale du dérapage agricole.

Que le gouvernement reconnaisse que les citoyens sont devenus un ultime incontournable dans le monde agricole de par leurs exigences légitimes d'être en santé et de vivre dans un environnement sain.

Que tous les agronomes sans exception soient sous la direction gouvernementale dans le but d'empêcher qu'ils subissent des pressions multiples quand ils ne répondent pas favorablement au producteur qui les a embauchés. De telles pressions, ajoutées à l'isolement dans lequel se retrouvent les agronomes, entraînent sûrement des effets nocifs sur leur santé, tant physique que psychologique. Cette même gouverne doit aussi s'appliquer aux Club-conseil ou à tout autre expert en la matière.

Que les prochaines porcheries soient des élevages porcins biologiques incluant toutes les conditions d'écoconditionnalité c'est-à-dire sur litière, de dimension familiale, sous couvercle et sans antibiotiques.

Que les rotations de cultures soient obligatoires avant que les sols soient vidés de leur essence.

Que les périodes d'épandage ne soient pas prolongées ni avant le 1^{er} avril, ni après le 1^{er} octobre afin qu'on évite que le Québec soit une fosse à ciel ouvert.

Enfin, une dernière recommandation qui s'adresse au MSSS. D'après nos lectures, vous êtes le seul organisme qui n'a pas encore été infiltré. Mais d'après ce qu'on lit, si la vigilance n'est pas au rendez-vous, ça ne saurait tardé.

Enfin, enlevez-nous les douloureuses épines dans le pied que sont les Lois 23 et 184. Ensuite, nous pourrons marcher d'égal à égal.

PS : Toutes les références n'ont pas été inscrites dans ce mémoire mais, si toutefois vous avez besoin d'informations supplémentaires, vous pourrez toujours communiquer avec nous. Il nous fera plaisir de contribuer à l'évolution.